

## COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL** de la 1<sup>ère</sup> réunion de l'année 2022 du comité exécutif du Cégep de Rimouski, tenue le **mercredi 12 janvier 2022**, à 18 h 30, par visioconférence, sous la présidence de M. François Dornier.

---

### PRÉSENCES

M. François Dornier  
M. Raymond Lacroix  
Mme Jocelynn Meadows  
M. Pierre-Luc Michaud  
M. Michel Pineault  
M. Philippe Saindon

### ABSENCE

Mme Janice Lemoignan (motivée)

### PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (sujets 22-01.04 et 22-01.05)

#### 22-01.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

---

Constatant le quorum, monsieur François Dornier souhaite la bienvenue aux membres.

#### 22-01.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Monsieur François Dornier, président du comité exécutif, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

#### 22-01.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 18<sup>E</sup> RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (ComExec 21-18) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

---

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Madame Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles, mentionne qu'un suivi a été effectué auprès de l'entreprise Sécurité BSL Itée concernant une demande de réévaluation de prix au contrat de service relatif à la sécurité et à la surveillance des terrains et des bâtiments du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec et des Résidences du Cégep. L'agence de sécurité a expliqué qu'elle maintient le prix tel que proposé dans leur soumission puisqu'elle doit assumer des frais de formation supplémentaires en raison du manque de personnel disponible et apte à fournir les services exigés par le cégep.

#### 22-01.04 CONTRAT AVEC CORSMED POUR L'ACQUISITION DE LICENCES INFORMATIQUES : ADOPTION

---

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des notions en lien avec l'imagerie par résonance magnétique (IRM) nécessitent de la pratique pour une compréhension sur leur fonctionnement. Une demande du Département de technologie de radiodiagnostic a donc été réalisée afin que les étudiantes et les étudiants de cette technique puissent avoir les outils requis à la pédagogie.

En vertu de l'article 49 du Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information (RCTI), un contrat d'approvisionnement en matière de technologies de l'information relatif à des activités de recherche et de développement ou à des activités d'enseignement peut être conclu de gré à gré lorsque, pour des raisons d'ordre technique ou scientifique, un seul fournisseur est en mesure de le réaliser et il n'existe aucune solution de rechange ou encore de biens de remplacement.

L'analyse exhaustive réalisée par le Département de technologie de radiodiagnostic et auprès d'autres cégeps a permis au Cégep de Rimouski de démontrer ces critères. Ainsi, l'entreprise Siemens avait une solution informatique, mais à la suite d'une faille de sécurité, la solution a été retirée du marché. Une analyse auprès de divers fournisseurs a été réalisée au cours des derniers mois. La compagnie suédoise Corsmed propose un logiciel de simulation d'IRM qui, selon le Département, se révèle être le seul fournisseur en mesure de répondre aux besoins et qu'il n'existe aucune solution de rechange (grâce à ses différents exercices éducatifs, méthodes explicatives, fonctionnement réaliste, etc.) pour l'enseignement de ce système, qui est de plus en plus utilisé dans les milieux hospitaliers.

La proposition de l'entreprise se résume ainsi : 52 licences pour les étudiantes et étudiants ainsi qu'une (1) licence gratuite pour le personnel enseignant pour un contrat d'une période de 36 mois commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le contrat se traduit par un coût annuel de 49 400 \$ US, soit un total de 148 200 \$ au terme des 36 mois (190 074 \$ CAN taxes en sus).

#### CONSIDÉRANT

- Que le Cégep de Rimouski doit répondre aux enjeux pédagogiques de développement en IRM des étudiantes et des étudiants en Technologie de radiodiagnostic;
- Que l'entreprise Corsmed a une solution informatique permettant de répondre à ces enjeux;

Monsieur Lacroix mentionne qu'une entente de gré à gré s'applique dans cinq (5) situations; lors de situations d'urgence (tremblement de terre, pandémie, etc.), lorsque le fournisseur est unique, lorsqu'il s'agit d'un dossier confidentiel d'État, lorsque l'entente desservirait l'intérêt public et lorsque le cas est prescrit par le gouvernement. Dans ce cas-ci, puisqu'il s'agit d'un fournisseur unique, une entente de gré à gré est possible et nous n'avons pas à publier un avis d'intention.

Madame Meadows informe les membres du comité que si la formation doit être donnée cet hiver par le programme de Technologie de radiodiagnostic, il devient urgent de se procurer l'équipement nécessaire et procéder à son installation.

Monsieur Saindon ajoute que le simulateur de Siemens est un simulateur destiné aux travailleurs en exercice et non pour de la formation pédagogique.

Madame Proulx mentionne que l'équipement qui sera acheté est la seule solution disponible. Une modification sera apportée au projet de résolution pour bien spécifier cet état de fait. Les coûts d'achat de l'équipement seront assumés par le budget MAOB et non par l'entremise du budget de fonctionnement.

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows d'autoriser le Cégep de Rimouski à conclure le contrat avec l'entreprise Corsmed pour l'acquisition des licences IRM pour une période de trois (3) ans. La valeur du contrat s'élève à des frais annuels de 72 845,86 \$ (toutes taxes incluses), pour une somme totale de 218 537,58 \$ (toutes taxes incluses) ainsi que le gestionnaire administratif à l'approvisionnement, monsieur François Gagnon, à signer le contrat avec l'entreprise Corsmed.

#### **22-01.05 IMQ / TRAVAUX DE RÉFECTION DU GYMNASE – LOCAL A-537 / LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % DU PROJET : ADOPTION**

---

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux nécessaires à l'Institut maritime du Québec ont été réalisés pour la réfection du gymnase de l'endroit (Aile A, 5<sup>e</sup> étage, local A-537). Rappelons que le projet d'origine consistait principalement à la réalisation des interventions suivantes :

- Démantèlement d'accessoires et d'équipements existants (coussins de protection, panneaux acoustiques, rail de rideau séparateur et section ouest du mur d'escalade du local);
- Démontage et réinstallation à la fin des travaux d'espaliers, de cordes d'escalade et d'un panneau d'affichage existants;
- Travaux de réfection comprenant :
  - a. La peinture des murs et du plafond du local, incluant les portes et les grilles de protection des fenêtres;
  - b. L'ajout de nouveaux coussins protecteurs au bas des arches du local;
  - c. La mise en place de nouveaux panneaux acoustiques et de fonds de fixations pour en assurer la fixation sur le pourtour des lieux;
  - d. L'application du logo de l'IMQ au centre du plancher du gymnase;
  - e. La réfection des deux (2) alcôves d'entrée (planchers, marches, plafonds, peinture, garde-corps, mains courantes et luminaires);
  - f. La peinture des locaux A-536 et A-550 servant de dépôts de matériel sportif.

La firme professionnelle Goulet & Lebel – Architectes a été mandatée pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions dont il est ici question. Les coûts relatifs aux travaux précités ont préalablement été estimés à 223 819 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés par la Fondation de l'Institut maritime du Québec. Ce projet est attaché à un des axes de la campagne majeure de la Fondation et lié au don majeur du Groupe Desgagnés versé dans le cadre de ladite campagne.

Après la publication de l'appel d'offres public pour ce projet, le comité exécutif a entériné, lors de la séance du 8 juin 2021 (ComExec 21-09.07) l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction 9275-0181 Québec inc./Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 212 013,90 \$ (toutes taxes incluses). Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet de l'ordre de changement mentionné en pièce jointe.

À la suite de cet ordre de changement, le montant total révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est passé à 216 328,82 \$. Le pourcentage de dépassement de coûts représente donc au final 2,04 % de la valeur du contrat original soit 4 314,92 \$. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités.

#### CONSIDÉRANT

- Que les travaux sont terminés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques modalités administratives qui restent encore à compléter;
- La recommandation de la firme professionnelle responsable du suivi du projet;
- La recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % du projet de réfection du gymnase (local A-537) de l'Institut maritime du Québec, dès que l'entrepreneur retenu aura donné suite aux modalités administratives qu'il lui reste à satisfaire. Le paiement en question se traduira alors par l'émission d'un chèque de 21 632,88 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise 9275-0181 Québec inc./Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec).

Les paiements réalisés dans le cadre de ce dossier totaliseront alors 216 328,82 \$, soit 100 % du coût total du projet. Le solde relatif au projet sera alors nul.

#### **22-01.06      AFFAIRES DIVERSES**

---

##### **Information sur la pandémie**

Monsieur François Dornier mentionne que le personnel a été informé que les cours seront offerts à distance dès le 24 janvier pour ensuite revenir en présence après le 31 janvier tel que mentionné lors d'une rencontre tenue avec le ministère de l'Enseignement supérieur. Concernant l'IMQ, madame Meadows mentionne que les cours commenceront la semaine prochaine et seront offerts en partie à distance, et ce, jusqu'au 31 janvier. À partir de cette date, tous les cours se donneront en présence. Les réunions se feront à distance pour le moment. D'autres ajustements seront effectués notamment à la cafétéria du cégep.

##### **Concours à la Direction des études**

Le processus se poursuit normalement. Il ne devrait pas y avoir de troisième affichage pour ce poste.

#### **22-01.07      LEVÉE DE LA RENCONTRE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 19 h 10.

---

Le président (M. François Dornier)

---

La secrétaire (Mme Claire Bérubé)